

## Téléphone au volant : Avant de partir en vacances, êtes-vous sûrs d'être bien équipés ?

Depuis le 1er juillet 2015, téléphoner au volant avec un système nécessitant des écouteurs, des oreillettes ou un casque est formellement interdit et passible d'une amende de 135 euros et d'un retrait de trois points du permis de conduire.

**Seules les solutions de téléphonie Bluetooth avec haut-parleurs sont autorisées !**

### Une offre large et accessible, à partir de 59 euros

Parmi les solutions de téléphonie mains-libres activables entièrement à la voix, il existe :

- des **systèmes portatifs**, à savoir des dispositifs Bluetooth avec haut-parleur intégré qui se fixent sur le pare-soleil du véhicule et s'activent à la voix.
- des **systèmes Bluetooth entièrement intégrés** au véhicule, activables à la voix et reliés aux haut-parleurs.



Tous les systèmes Parrot correspondent à la réglementation, avec des prix allant de 59 à 500 euros !

- La gamme [Parrot MINIKIT](#)
- Les gammes [Parrot CK](#), [Parrot MKi](#) et [Parrot ASTEROID](#)

### Comment ça marche ?

Dès que vous entrez dans votre véhicule, votre téléphone portable se connecte automatiquement au système mains-libres. Il reste dans la poche de votre veste, votre sac à main, ou la boîte à gants.

Pour téléphoner à l'un de vos contacts, il vous suffit d'énoncer son nom à voix haute et le système de reconnaissance vocale compose automatiquement son numéro, sans que vous ayez besoin lâcher le volant et détourner vos yeux de la route.

Même principe pour répondre à un appel, le système vous alerte. Libre à vous d'accepter ou rejeter l'appel -à la voix- en disant simplement « décrocher » ou « raccrocher ». Là encore, sans manipulation du téléphone.

---

## Avec un système de téléphonie mains-libres, priorité à la conduite !

Téléphoner en conduisant n'écarte pas les imprudences. Les systèmes de téléphonie mains-libres constituent une bonne solution pour réduire les risques, mais ils ne les suppriment pas. Aussi, avant de prendre la route, il est indispensable d'avoir un comportement responsable :

- Gardez les mains sur le volant et utilisez les commandes vocales.
- Prévenez votre interlocuteur que vous êtes en train de conduire.
- Ne vous engagez pas dans une discussion compliquée ou émotionnelle.
- Si la conversation vous empêche de conduire sereinement, raccrochez.
- Quand cela est possible, garez-vous dans un endroit sûr (pas sur une bande d'arrêt d'urgence ni à un feu rouge).
- N'envoyez jamais de messages texte (SMS) à la main.

---

Pour plus d'informations sur les solutions mains-libres **Parrot**, rendez-vous sur [www.parrot.com](http://www.parrot.com) ou contactez :

### **Parrot**

Vanessa Loury / Fabien Laxague

[vanessa.loury@parrot.com](mailto:vanessa.loury@parrot.com) / [fabien.laxague@parrot.com](mailto:fabien.laxague@parrot.com)

Tel. +33 (0)1 48 03 60 58 / 89 83

### **the messengers pour Parrot**

Priscilla Jeambeaux / Philippe Sergent

[priscilla@themessengers.fr](mailto:priscilla@themessengers.fr) / [philippe@themessengers.fr](mailto:philippe@themessengers.fr)

01 40 41 19 63 / 19 61

## **A PROPOS DE PARROT**

Fondée en 1994 par Henri Seydoux, Parrot conçoit, développe et commercialise des produits sans fil de haute technologie à destination du grand public et des grands comptes.

L'entreprise s'appuie sur une expertise technologique commune pour se développer sur trois principaux secteurs :

- Les drones civils avec des quadricoptères de loisirs et des solutions destinées aux marchés professionnels.
- Les objets connectés dans les domaines du son et du jardin notamment.
- L'automobile avec la gamme la plus étendue du marché de systèmes de communication mains-libres et d'info-divertissement pour la voiture.

Parrot, dont le siège est à Paris, compte aujourd'hui plus de 1.000 collaborateurs dans le monde et réalise la grande majorité de ses ventes à l'international. Parrot est cotée depuis 2006 sur Euronext Paris (FR0004038263 – PARRO).